

Section 8:—Heure légale et ses zones au Canada.*

Autrefois, quand le transport était lent et que les gens se déplaçaient très peu, il était assez naturel que chaque endroit eût son heure locale basée sur l'heure solaire. La différence entre l'heure solaire et l'heure des différents centres est naturellement déterminée par la longitude. Comme le soleil paraît traverser les 360 degrés autour de la terre en 24 heures ou 1,440 minutes, un endroit qui est précisément à un degré de longitude ouest d'un autre endroit de la même latitude voit le lever ou le coucher du soleil quatre minutes plus tard que l'autre, parce que ce dernier se trouve à un degré plus à l'est. L'heure locale, en autant qu'elle peut être gardée exactement, tend donc à se conformer à l'heure solaire et le midi désigne l'heure à laquelle le soleil est à son point le plus élevé.

Avec les transports rapides, toutefois, ces heures locales nombreuses sont devenues un embarras pour les voyageurs. En particulier, les horaires de chemins de fer ne pouvaient être établis sur la base de l'heure locale de chaque centre. En conséquence, en Grande Bretagne, où les différences en longitude sont comparative-ment faibles, le problème a été résout en 1880 en plaçant tout le pays sous l'heure de l'observatoire de Greenwich, tandis que l'heure d'Irlande était standardisée à 25 minutes en arrière de l'heure anglaise et devenait l'heure de Dublin. Mais comme le continent américain couvrait une distance immense de l'est à l'ouest, il était impossible d'y établir une seule heure légale. En conséquence, les chemins de fer des Etats-Unis, pour leurs propres fins, divisèrent le pays en quatre zones d'horaire, qui furent appelées les zones de l'Est, du Centre, des Montagnes et du Pacifique, l'heure employée dans ces zones étant de cinq, six, sept et huit heures respectivement en arrière de l'heure de Greenwich. Le changement d'une heure à une autre se fit aux points de division des différents chemins de fer et cette heure désignée comme heure des chemins de fer, fut adoptée par la plupart des villes et autres endroits comme heure locale.

Dès 1878, Sir Sanford Fleming avait réclamé l'usage général de ce qu'il appelait les zones d'heure standardisée et sa suggestion fut adoptée à une conférence mondiale tenue à Washington en 1884. Sir Sanford Fleming proposa que le nombre d'heures mondiales fût réduit à 24, chaque zone devant couvrir 1/24^e de la surface de la terre et comprendre tout le territoire entre deux méridiens, à une distance de quinze degrés de longitude l'un de l'autre, en prenant comme étalon l'heure de Greenwich, et toutes les heures des autres zones étant d'un nombre défini d'heures soit en arrière soit en avance sur Greenwich. Ces propositions ont été acceptées généralement. L'heure de l'Europe centrale et celle de l'Europe orientale aujourd'hui sont respectivement d'une et deux heures en avance sur Greenwich tandis que sur notre continent il y a des zones d'heure de l'Atlantique, de l'Est, du Centre, des Montagnes, du Pacifique, du Yukon et de l'Alaska qui sont respectivement de quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix heures en arrière de Greenwich. Les différences sont généralement exprimées en intervalles de tant d'heures de différence de Greenwich. Toutefois, certains pays et localités de plus petite étendue ont des heures qui ne sont pas à une différence d'heure exacte de Greenwich, comme par exemple Terre-Neuve et le Labrador, qui ont une différence de trois heures et trente-et-une minutes de Greenwich. Cette différence de trois heures et trente-et-une minutes correspondrait à 52° 45' de longitude ouest, ce qui est à peu près la longitude de St-Jean, Terre-Neuve.

Au Canada l'heure légale de l'Atlantique, qui est l'heure locale du 60ième méridien passant près de Sydney, Nouvelle-Ecosse, et qui est quatre heures en

*Basé sur un mémoire: "Standard Time and Time Zones in Canada," par C. C. Smith, de l'Observatoire du Dominion, Ottawa.